



## Procès Verbal

Le dix-neuf Juin deux mil quinze, dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - GILLES Xavier - DABLEMONT Magali - DAVID Candice - LANGLOIS Michel - GOURDON Catherine - COMPAGNON Gilles - CARON ROBERT Marie Christine lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MOULIN Ludovic

Absent : Néant

Démissionnaire : Françoise LEMAIRE

Secrétaire de séance : GRUET Claire

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité

### **RENEGOCIATION EMPRUNT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTTE d'annuler la délibération du 09 Avril 2015 concernant la renégociation du prêt auprès de la BPMC

ACCEPTTE de renégocier l'emprunt cité ci-dessus avec les conditions énoncées à savoir annuités de 9 973.16 au lieu de 10050.25 €uros.

### **CREATION MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE de créer un marché communal estival chaque vendredi à partir du 03 Juillet jusqu'au 25 septembre inclus en semi nocturne de 17 à 21 Heures

ADOPTTE le règlement intérieur,

DECIDE que les droits de place seront gratuits

### **PRISE EN CHARGE FRAIS DE SCOLARITE CLIS VARENNES SUR ALLIER ET LAPALISSE**

Le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais de fonctionnement à l'école de Lapalisse et Varennes sur Allier pour deux élèves de notre commune scolarisés en classe CLIS et ce pour un montant total de 952.05 €uros.

### **TARIFS CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2015-2016**

Sur la proposition de la commission des affaires scolaires et en accord avec les deux autres communes du RPI, le conseil décide d'appliquer une hausse de 5 % sur les tarifs cantine à compter de la rentrée 2015-2016.

Les prix facturés seront donc les suivants :

Enfant : 2.10 €uros

Adulte intervenant pendant le service, apprenti, stagiaire : 3.15 €uros

Personnel Communal : 4.65 €uros

Instituteur : 6.10 €uros

### **FOURNITURES SCOLAIRES AU 01 JANVIER 2016**

*Sur la proposition de la commission des affaires scolaires et en accord avec les deux autres communes du RPI, le conseil municipal décide de revoir le montant des crédits alloués pour les fournitures scolaires et décide de le fixer à 40 €uros par élève présent à l'école au 01 janvier de chaque année et ce à compter du 01 Janvier 2016.*

### **TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

*Sur la proposition de la commission des affaires scolaires, le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*DECIDE de ne pas modifier les tarifs de l'accueil périscolaire à la prochaine rentrée scolaire et donc de les reconduire comme suit :*

*Forfait hebdomadaire : 9.50 €uros sans le gouter*

*½ Heure occasionnel : 1 €uro la demi-heure*

*Gouter : 0.50 €uro pour les enfants qui prennent un gouter le soir.*

### **CADEAU DE DEPART EN 6me**

*Sur la proposition de la commission des affaires scolaires, le conseil municipal accepte d'offrir comme chaque année, un cadeau aux élèves qui quittent le primaire pour se rendre au collège.*

### **TARIFS BUVETTE MINI GOLF**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :*

*1 - La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la vente de boissons et barres chocolatées, et autorise Monsieur le maire à prendre les arrêtés correspondants.*

*2 - Fixe le prix de vente des boissons et barres chocolatées à 1.50 €uros.*

### **CONCOURS DE PECHE**

*Le conseil municipal accepte de reconduire l'organisation du concours de pêche qui aura lieu le dimanche 28 Juin à partir de 08 Heures et de prendre en charge toutes les charges afférentes à l'organisation.*

### **BOULANGERIE**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*ACCEPTTE de renouveler la convention de mise à disposition du local boulangerie au profit de Mr et Mme TAILLANDIER en signant un avenant au mois. Cette convention ne sera plus renouvelable au-delà du 31 Décembre 2015.*

*FIXE le montant de la participation mensuelle à 50 €uros à partir du 01 septembre 2015.*

### **SIGNATURE ACTE ADMINISTRATIF VENTE ANCIEN LAVOIR DU PLOT et ACHAT CHEMIN DU ROUCHAT**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*HABILITE Mr CHASSAGNE Jean François, 2me Adjoint, à signer les deux actes administratifs nécessaires aux deux transactions qui auront lieu à savoir :*

*Vente de l'ancien lavoir à Mr et Mme DESBOUYS Jean*

**CLOTURE DU CCAB : Contrat Communal d'Aménagement de Bourg**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*ACCEPTE de mettre fin au CCAB qui avait été signé avec le conseil départemental en 2006*

*DEMANDE au conseil Départemental le versement du solde de la subvention soit 370 €.*

**QUESTIONS DIVERSES**

**MOBILISATION POUR PRESERVER L'IDENTITE COMMUNALE ET LA PROXIMITE  
POUR MAINTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LES SERVICES PUBLICS LOCAUX :**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*DONNE SON SOUTIEN à l'AMF pour les nouvelles mesures de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui inquiète fortement les élus municipaux.*

**SIVOM VAL D'ALLIER** : *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le rapport sur l'eau de l'année 2014 avec les indicateurs de performances qui a été adopté par le Comité Syndical lors de l'Assemblée Générale du 27 Février 2015 et précise qu'il est consultable en mairie.*

**SICTOM BACS JAUNES** : *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le SICTOM en mairie de Treteau concernant les collectes de papier cartons à compter du 24 septembre prochain. En effet, les conteneurs vont être supprimés dans les endroits où le camion peut aller et seront remplacés par des bacs à chaque domicile. Il précise que pour distribuer les bacs jaunes individuels, les ambassadeurs du tri informeront les usagers des consignes de tri à l'aide d'un guide et une deuxième équipe passera distribuer les bacs jaunes. La collecte se fera un jeudi sur 3, un planning sera remis à chaque foyer.*

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30**